

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 24 juin 2011

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°4

ARRÊTÉ N° 24006
portant dissolution du cercle du bureau central d'archives administratives militaires de Pau.

Du 16 juin 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *sous-direction du droit public et du droit privé ; bureau de l'organisation, de la modernisation et de l'aménagement des structures.*

ARRÊTÉ N° 24006 portant dissolution du cercle du bureau central d'archives administratives militaires de Pau.

Du 16 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 0 0 8 A

Références :

Code de la défense, notamment son article R. 3412-6.
Arrêté n° 2244/DEF/DCSCA du 15 décembre 2010 (BOC N° 1 du 7 janvier 2011, texte 8. ;
BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Texte abrogé :

Arrêté du 18 février 2002 (BOC, 2002, p. 1279).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°25 du 24 juin 2011, texte 4.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2010 portant changement de dénomination du cercle mixte du 5^e régiment d'hélicoptères de combat de Pau (Pyrénées Atlantiques),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle du bureau d'archives administratives militaires de Pau est dissous à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

À compter de cette même date, l'ensemble des droits et obligations de cet établissement public sont transférés au cercle de la base de défense de Pau.

Art. 2. L'arrêté du 18 février 2002 ⁽¹⁾ portant création d'un cercle au bureau central d'archives administratives militaires de Pau est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le directeur du cabinet civil et militaire,

Jacques GÉRAULT.

(1) BOC, 2002, p. 1279.